

► Le PLU entre dans sa phase de consultation !

Après plusieurs années d'étude et d'échange avec les différents services en charge du suivi de la planification en urbanisme, le PLU rentre dans une nouvelle étape : la consultation et l'enquête publique.

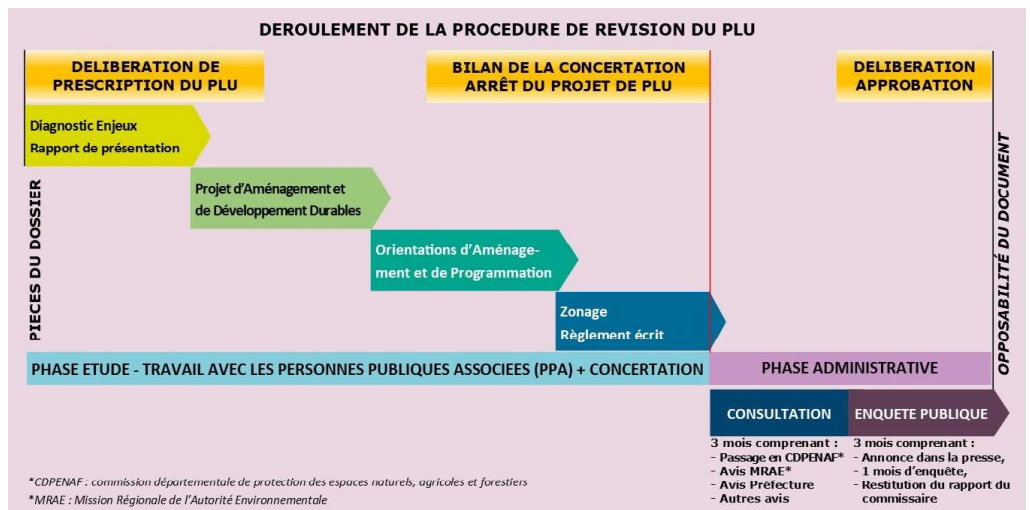
Il s'agit d'une phase administrative enclenchée à l'issue d'un conseil municipal arrêtant le dossier de PLU et toutes ses pièces : le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement écrit, le règlement graphique et les annexes. L'intégralité du dossier est alors adressée pour avis aux Personnes Publiques Associées (parmi lesquelles les services de l'Etat et les Chambres consulaires) qui disposent d'un délai de 3 mois pour émettre leurs avis sur le projet de la commune. Parallèlement, le dossier passe entre les mains de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale et devant la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.

À l'issue de cette phase de consultation, l'enquête publique pourra alors commencer. Toutes les pièces du dossier ainsi que les avis seront mis à disposition du public pendant un mois et un commissaire enquêteur se tiendra disponible à l'occasion de permanences pour accueillir et enregistrer les requêtes des particuliers. Ces requêtes

ou remarques seront consignées dans un registre en mairie ou dématérialisé. Attention, si vous souhaitez participer et que vous ne pouvez pas vous déplacer, vous pourrez recourir aux courriers (par La Poste ou internet) mais ils devront être expressément adressés au commissaire enquêteur et non à Monsieur Le Maire, pendant la durée légale de l'enquête. À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour examiner les requêtes et restituera son rapport et son avis motivé sur le dossier.

Ce n'est qu'après toutes ces formalités qui pourront occasionner des ajustements du dossier que le PLU sera définitivement approuvé et applicable.

Vous serez donc prochainement informés par la commune des dates de l'enquête publique qui devrait se tenir au dernier trimestre de l'année.



► La commémoration du Cessez-le-feu du 19 mars 1962

En 2024, c'est à Champagne qu'avait lieu la commémoration du Cessez-le-feu du 19 mars 1962. La cérémonie était organisée par le comité local des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA).

Le défilé est parti de la Mairie à l'heure dite en direction du cimetière, fanfare en tête, suivie des porte-drapeaux, des élus et des invités.

Quinze porte-drapeaux ont entouré le monument aux Morts. L'école de musique de St Hilaire de Villefranche a joué la Marseillaise et les différents morceaux de la cérémonie pour conclure par l'Ode à la joie.

Trois Conseillers Départementaux, les Maires de communes voisines, les gendarmes et les pompiers en tenue de cérémonie étaient aussi présents.

Plus de 100 personnes sont venues rendre hommage aux morts pour la France devant le monument aux morts de Champagne.

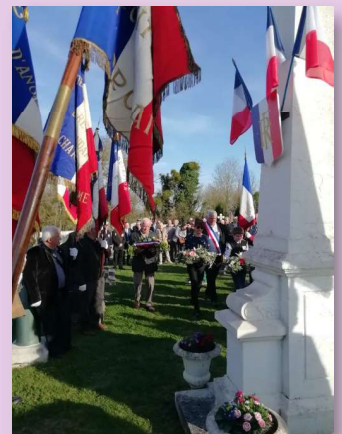
Gilles Chaillaud est le seul enfant de Champagne à être tombé au front en Algérie. Sa sœur et son beau-frère étaient présents à la cérémonie. Ils avaient amené avec eux une photo de Gilles qu'ils ont montrée aux camarades présents.

À la lecture des morts sur le monument, j'ai eu une pensée particulière pour Benoît Bontemps, mort pour la France il y a tout juste 40 ans le 6 février 1984 à Beyrouth au Liban. Il avait 23 ans. C'était un copain d'école...

À la fin de la cérémonie, Claude Seguin a reçu la médaille du combattant et Pierre Contard, l'insigne de porte-drapeau.

Est venu ensuite le temps de se réunir autour du verre de l'amitié. Nous avons installé notre nouveau « barnum » entre la Mairie et la boulangerie et positionné quelques bancs pour reposer nos vieilles jambes... C'est à l'ombre de la Mairie que les convives ont ainsi pu se rafraîchir et déguster la galette Charentaise de notre boulanger local.

Une bien belle cérémonie...



Roland CLOCHARD